



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 septembre 2013

DCS n° 2013-23

Date de convocation : 16 septembre  
2013  
Nombre de délégués en exercice : 31  
Titulaires : 12  
Suppléants : 5  
Absents non remplacés : 14  
Pouvoirs : 1  
Votants : 18

L'an deux mil treize, le 30 septembre 2013, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Christian GROS, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**

M. BOYER - M. QUIOT - M. GRANIER - M. LUTZ - M. GOUDON -  
M. BANACHE - M. GUIN - M. ROUBAUD - M. VACCHIANI -  
M. RANDOULET

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET  
OUVEZE :**

M. PEREZ - M. LAGNEAU - M. MOURGUES - M. GERENT

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE  
GARDOISE :**

M. TAILLEUR

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :**

M. GROS - M. MARGAILLAN

**Pouvoirs :**

M. Alain CORTADE donne pouvoir à M. GROS

Secrétaire de séance : M. Robert BOYER



**Objet : Rapport d'activités 2012**

**Rapporteur : M. Christian GROS**

Le rapporteur expose :

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de la collectivité.

A ce titre, le rapport se présente comme suit :

- ✚ Le mot du Président
- ✚ L'historique et le contexte de la démarche :
  - 2001/2003 : l'émergence de la structure,
  - 2004 : la mise en place technique et administrative,
  - 2005 : le lancement opérationnel du SCoT,

- 2006 : la construction d'un PADD partagé,
- 2007/2008 : suite aux remarques des PPA reconsidération des étapes clés et ajustement des documents,
- 2009 : la validation politique du PADD,
- 2010 : l'arrêt du projet de SCoT,
- 2011 : l'approbation du SCoT

- ✚ Le territoire d'intervention du SMBVA.
- ✚ Le rôle du Syndicat, ses modalités de fonctionnement, sa composition.
- ✚ Le travail réalisé au cours de l'année 2012 :
  - 8 Comités Syndicaux,
  - 10 Bureaux Syndicaux,
  - 4 ateliers pour le suivi, la mise en œuvre du SCoT,
  - 1 réunion PPA,
  - L'étude Avignon Nord,
  - 8<sup>ème</sup> rencontres nationales des SCoT.
- ✚ Annexes :
  - Le détail des Comités Syndicaux,
  - Les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2012.

Ce rapport d'activité a été présenté au Bureau Syndical réuni le Lundi 9 septembre 2012.

Après avoir entendu le rapporteur,

#### LE COMITE SYNDICAL,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2012 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon porté à sa connaissance.

Vote du Comité :      POUR : 18  
                                   CONTRE : /  
                                   ABSTENTIONS : /

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
 Acte publié le :

10/10/2013

Pour extrait conforme  
 Le Président

Alain CORTADE Pour le Président,  
 et par délégation,  
 le Vice-président :  
 N. Christian GROS

